

BUREAUX : RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois . . . . . 12 fr.  
Six mois . . . . . 23 .  
Un an . . . . . 44 .

L'abonnement continue sauf avis contraire

# JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

Le Nord de la France

Trois mois . . . . . 14 r  
Six mois . . . . . 27 .  
Un an . . . . . 51 .

ANNONCES : 20 centimes la ligne  
RÉCLAMES : 25 centimes  
— On traite à forfait. —

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Lafitte-Bulier et C<sup>o</sup> place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 6 JUIN 1872

BOURSE DE PARIS

DU 6 JUIN

3 0/0	55 45
4 1/2	78 25
5 0/0	86 80

(Voir à la troisième page les dépêches commerciales.)

## ÉLECTION D'UN DÉPUTÉ à l'Assemblée nationale

CANDIDAT

du comité conservateur libéral

**M. BERGEROT**

Membre du Conseil général

M. A. Bergerot, candidat du département du Nord, adresse la circulaire suivante aux électeurs :

Messieurs les électeurs,

Vous m'avez donné, le 7 janvier dernier, 81,688 suffrages. Cette marque éclatante de votre confiance m'impose, encore une fois, le grand devoir de mettre de côté mes goûts et mes intérêts les plus chers, pour acquiescer envers vous une dette de reconnaissance.

La situation du pays est restée la même, mes sentiments ne se sont modifiés en rien, et permettez-moi de replacer sous vos yeux la profession de foi que je vous ai adressée, dans cette circonstance grave, en sollicitant votre appui ; elle est encore l'expression fidèle de mes convictions :

« Electeurs,

« En acceptant la candidature, je ne veux qu'une chose : me mettre au service d'une grande cause, celle de la patrie de la société menacées.

Le parti radical dit qu'il est aujourd'hui le parti conservateur ; il ne pourra tromper personne, car nous avons sous les yeux les ruines qu'il vient de faire.

Non, le véritable parti conservateur, auquel j'appartiens, est celui qui a préservé d'un bouleversement général la France déjà si cruellement éprouvée par une guerre désastreuse, pour nos finances et pour nos jeunes soldats, laissés sans armes, sans habits et sans munitions.

« C'est lui qui a refusé de faire rentrer l'Assemblée dans Paris, pour ne par l'exposer de nouveau au joug violent et honteux d'une émeute.

« C'est lui qui veut le progrès, mais qui repousse des utopies aussi dangereuses au point de vue moral et religieux que pour nos intérêts matériels. C'est lui qui donne son concours efficace aux efforts du gouvernement de M. Thiers pour favoriser la reprise du travail dans nos manufactures et dans nos campagnes, en raffermissant la tranquillité publique et en assurant l'ordre et la vraie liberté.

« C'est lui qui donnera à la France le temps de se recueillir et de se prononcer, avec réflexion, sur le gouvernement

régulier et stable sous lequel elle veut vivre.

« Si vous me faites l'honneur de me nommer votre représentant, je suis fermement résolu à prendre place parmi les membres de cette majorité, qui a fait preuve d'un patriotisme si éclairé, et à me dévouer, avec elle, à la défense des grands intérêts de la France et de la société.

» A. BERGEROT,

» Membre du Conseil général,

» Lille, le 21 mai 1872. »

### L'importance des élections du Nord.

(OPINION D'UN DÉPUTÉ)

Nous extrayons les lignes suivantes d'une lettre adressée par un député du Nord à l'un de nos concitoyens :

« Nous sommes fort préoccupés des élections du Nord. Toute la Chambre indistinctement attache une grande importance à ce qui va se passer. Car si le Nord va au Gambettisme comme le Midi, la France est perdue. La Prusse, qui cherche à rentrer en France, profitera du premier mouvement révolutionnaire, pour recommencer à nous rançonner et à nous amoindrir. »

Détail caractéristique :

Dans la Somme, il y a trois candidats : un conservateur-monarchiste, un républicain-moderé et un républicain radical.

Il en est de même dans l'Yonne.

Or, les journaux républicains du Nord sont unanimement favorables aux candidats radicaux de la Somme et de l'Yonne et les mettent sur la même ligne que M. Deregnacourt.

N'est-ce pas assez significatif ?

### Une question

Pour qui voteront les socialistes et les communistes du département du Nord ?

Pour M. Bergerot ou pour M. Deregnacourt ?

Hommes d'ordre, républicains honnêtes, interrogez votre conscience, et répondez !

Ecoutez comment le Progrès se moque de son public :

« Voulez-vous, vous qui vous dites et vous croyez des conservateurs, accorder encore vos suffrages à ces hommes dont l'aveuglement a causé toutes nos révolutions, et à qui nous devons les désastres de la guerre prussienne et les impôts écrasants qui nous accablent ? »

Vous empêcheriez plutôt l'eau de couler que d'empêcher le Progrès de mentir avec effronterie. Cause directe, absolue des désastres de la France, ils en accusent les hommes de principes. Ils sont alliés avec toute la racaille italienne, avec la franc-maçonnerie allemande, dont Bismarck est le meneur. Ils ont applaudi, encouragé Bonaparte dans toutes ses inqualifiables équipées militaires. Ils ont pour chef Gambetta, dont l'incapacité égale seule la fatuité, et ils accusent de leurs méfaits et de leurs crimes les français honnêtes. Pa-

tiens ! le mensonge est un fer chaud, qui consume à la fin la main qui l'a fait rougir.

(Vraie France).

Les déclarations électorales du Progrès sont insidieuses, mais seulement pour les imbéciles ; or, comme en France les niais sont en très petit nombre, nous savons que les ouvriers feront justice de ses hableries, non-seulement les ouvriers pris en général, mais encore ceux qu'il peut réclamer comme ses fidèles. (Id.)

### Où sont les amis des Prussiens ?

Nous avons publié hier une lettre de MM. de Staplande et Plichon.

En adressant cette lettre aux électeurs qui les ont envoyés à l'Assemblée nationale, MM. de Staplande et Plichon usent d'un droit que personne — nous nous l'imaginons du moins — ne songe à leur contester, même parmi les radicaux. Mais ce qui soulève l'indignation des journaux avancés, c'est le passage de cette circulaire où il est dit que, « si la Révolution venait à conquérir la majorité dans l'Assemblée, la Prusse, loin de rentrer chez elle, se précipiterait de nouveau sur nous. » — Voici, s'écrie la République française, voici deux députés de la droite qui ne craignent pas d'appeler la Prusse au secours de ses passions de leur parti et de promettre à leurs candidats l'appui et les bonnes grâces de M. de Bismarck.

Quelle sonore déclamation et pleine de vide ! Comment la République française, qui, après ces lignes, publie immédiatement la lettre des députés du Nord, ose-t-elle dénaturer aussi effrontément leur pensée et leur phrase ? Comment compte-t-elle assez sur l'aveuglement ou le parti pris de ses lecteurs, pour espérer qu'en lisant le passage dont il s'agit, ceux-ci vont y voir un appel fait à la Prusse et l'appui de M. de Bismarck, promis à M. Bergerot ! De tels procédés de polémique sont vraiment inqualifiables et injustifiables ; il faut se contenter de les signaler, sans qu'on puisse, en bonne conscience, s'y arrêter un moment. Mais ce qu'il faut dire, — et très haut, parce que c'est très vrai, — et sans se soucier d'être accusé soi-même de solliciter les bonnes grâces de M. de Bismarck, — ce qu'il faut dire, c'est que MM. de Staplande et Plichon ont tout à fait raison, que leur raisonnement est des plus justes, des plus patriotiques, et que le triomphe momentané du radicalisme en France, ce serait le triomphe très prochain et définitif de la Prusse dans cette même France.

Non, certes, jamais l'Allemagne, qui aujourd'hui déjà est fort peu disposée à abrégier le temps de son occupation, ne consentirait à quitter nos provinces en présence d'un triomphe de la révolution radicale ; non, certes, elle ne laisserait pas ainsi derrière elle un foyer révolutionnaire ; non, certes, elle n'hésiterait pas à se ruiner de nouveau sur nous, si la révolution parvenait à conquérir la majorité dans l'Assemblée... à moins cependant que l'Allemagne, nous isolant du reste de l'Europe et faisant le vide

autour de nous, n'eût intérêt à nous laisser nous débattre dans une anarchie qui consumerait notre ruine, sans qu'elle eût, elle-même, la peine d'y aider. Éventualité possible, mais qui n'en serait que plus lamentable ; situation navrante, qui rappellerait notre situation pendant le siège de Paris ; blocus moral, blocus mortel, où l'Europe ne nous aiderait pas plus qu'elle ne nous a aidés pendant le blocus matériel qui nous ja entourés de septembre 1870 à février 1871.

Cette éventualité funeste, les conservateurs doivent l'avoir sans cesse présente devant les yeux ; elle doit inspirer leur conduite, activer leur énergie, stimuler leur patriotisme. Qu'ils ne s'y trompent pas, MM. de Staplande et Plichon sont absolument dans le vrai : l'avenir, l'existence de la patrie sont aujourd'hui dans les mains des conservateurs. Si ceux-ci laissent triompher les radicaux, du même coup, ils assurent le triomphe de nos ennemis et la perte définitive de la France. (Patrie)

### La question des processions à Roubaix.

Sous la rubrique *Echos des départements*, le journal républicain *l'Éternel*, publié dans son numéro du 4 juin 1872 la dépêche ou la nouvelle suivante :

« Roubaix, 1<sup>er</sup> juin. — L'administration a décidé qu'elle ne s'opposerait point, cette année, à la sortie des processions. »

Nous ignorons la provenance de cette grave nouvelle : qu'elle émane de l'administration municipale de Roubaix ou d'une personne bien renseignée, peu nous importe. Nos lecteurs penseront comme nous, que la chose vaut la peine d'être tirée au clair : d'autant plus qu'il y a dans la teneur de la dépêche ou de la nouvelle communiquée à *l'Éternel*, deux mots : « cette année », pleins de promesses pour les prétréphobes et les républicains, qui ont élevé la question des processions à la hauteur — ou mieux, l'ont fait descendre à la bassesse — d'une question politique.

Les libres-penseurs, les républicains rouges de nos grandes villes ont fait, depuis quelque temps, un tel tapage à propos des processions que M. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur, a dû intervenir. Il a adressé aux préfets une circulaire dont tout le monde a reconnu la parfaite sagesse. Dans un langage sensé et qui devrait convaincre les démocrates, si l'intolérance n'était le moindre de leurs défauts, M. le ministre interprète les lois du 18 germinal an X et du 30 germinal an XI. Il déclare que les arrêtés relatifs aux processions doivent être rendus par les préfets et non par les maires, d'où il résulte que les arrêtés du maire de Marseille constituent des excès de pouvoir et devraient être cassés par le préfet, par le ministre lui-même, à défaut du préfet. « Dans les questions de cette nature, dit la circulaire ministérielle du 28 mai dernier, il importe de prendre conseil de la loi et de s'inspirer et même de temps des nécessités de l'ordre, qu'on garantit par le respect des coutumes religieuses. »

Mais la loi, cette loi dont s'arment les ennemis de la religion contre nous, toute injuste et violente qu'elle est, ne prescrit rien. Elle est facultative, tous les juriscou-

sultes sont unanimes sur ce point ; et le devoir d'une administration municipale vraiment soucieuse de son mandat, est de s'incliner devant le vœu des populations et de respecter des traditions là où une longue pratique a montré qu'elle occasionne aucun désordre. C'est M. le ministre de l'intérieur lui-même, qui, dans sa circulaire, rappelle les municipalités où les démocrates et les libres-penseurs sont en majorité, à la seule attitude qui leur convienne, celle que nous venons d'indiquer. Enfin, M. Victor Lefranc termine sa circulaire en s'en rapportant à la prudence des préfets, et en témoignant la confiance que les populations auront à cœur de prouver que, sous le régime de la République, on sait également respecter la religion et la liberté. Les populations religieuses de nos villes et de nos campagnes donnent certes raison au ministre de l'intérieur, car elles respectent à la fois la liberté et la religion. Ceux-là seuls outragent la religion et violent la liberté, qui veulent, à l'exemple du maire de Marseille, surveiller d'un œil sévère les empiétements du bon Dieu, lui font sentir le poids des ordonnances de police et le traquent dans sa maison, avec défenses expresses d'oser se montrer au dehors. Ce sont les autorités républicaines elles-mêmes, les fonctionnaires relevant du ministre de l'intérieur, qui encouragent les rouges à faire bonne garde et à réclamer, de par la loi, l'interdiction de ce que, dans leur langage, ils appellent l'exhibition publique de simagrées. Si le ministre de l'intérieur tolérait de pareils écarts, il s'en rendrait complice.

Nous ne voyons pas alors pourquoi le maire de Marseille, qui, sous la pression des conseillers radicaux des Bouches-du-Rhône, a cru devoir défendre les processions extérieures dans la ville, ne serait point sévèrement blâmé par le ministre de l'intérieur. Ce maire a appuyé sa décision sur la nécessité de respecter la liberté de conscience, et il l'a maintenue, bien que le consistoire protestant assemblé eût déclaré qu'il ne voyait aucune objection à faire aux processions.

D'un rapport lu au Conseil municipal de Bordeaux, il résulte que les protestants de cette ville ont pris une attitude semblable. Donc, dans ces deux villes, les cultes dissidents ne s'opposaient nullement aux processions. La municipalité de Bordeaux a réclamé, dans un ordre du jour, que la loi relative aux processions soit appliquée tant qu'elle ne sera pas abrogée : celle de Marseille a persisté dans sa décision. Tout en s'inclinant devant les ordres de l'autorité — ordres en contradiction avec le sentiment public, qui froissent les sentiments, les traditions, les intérêts de la population tout entière, — les catholiques de Marseille ont pensé qu'ils devaient protester contre cette oppression de leur liberté et, au nombre de plus de cinquante mille, ils sont allés vénérer la statue de N.-D. de la Garde, exposée sous le péristyle de son sanctuaire. Est-ce que si, à la suite des prohibitions du maire de Marseille, il survenait des désordres, l'administration supérieure n'en serait point responsable ? Pourquoi alors M. Victor Lefranc ne casse-t-il pas l'arrêt du maire de Marseille, si le préfet des Bouches-du-Rhône n'a pas voulu ou osé le faire ?

La loi est cependant assez claire : M. le ministre vient d'en indiquer à nouveau l'esprit. Cela est quelque chose : qu'il fasse